**Poste proposé :** Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP)

**Spécialité :**

**Entre :**

Etablissement 1 (employeur) :

Service de rattachement :

Chef du service :

Composition équipe actuelle :

Quotité :

Structure 2 :

Service de rattachement :

Chef du service :

Composition équipe actuelle :

Quotité :

**Qu’est-ce qu’un poste d’Assistant Spécialiste à Temps Partagé (ASTP) ?**

Le dispositif d’assistant spécialiste à temps partagé est un des leviers au soutien de la démographie médicale sur le territoire du Grand-Est. Ce dispositif permet à des jeunes diplômés, en post-internat de parfaire leur formation de la manière la plus ouverte possible en occupant des postes partagés sur la base de la signature d’une convention d’une durée de deux ans.

Ouverts à toutes les spécialités médicales, les postes d’ASTP doivent permettre aux différents acteurs du territoire de répondre :

* aux actions de coopération dans lesquelles ils peuvent se trouver engagés,
* aux projets médicaux partagés des Groupements Hospitaliers de Territoires devant notamment traduire les objectifs du Projet Régional de Santé,
* et au-delà aux projets de Santé de la Région Grand-Est.
* Initialement conçu pour des partages de postes inter-établissements hospitaliers, il se trouve désormais étendu au secteur ambulatoire afin de favoriser l’exercice mixte partagé entre le secteur hospitalier et le secteur ambulatoire

De manière concrète, ce dispositif favorise l’exercice partagé sur un territoire et l’installation des médecins en Région Grand-Est. Destiné à soutenir la coopération territoriale et médicale ainsi que la participation des jeunes médecins à l’encadrement d’internes et d’étudiants en santé, il tend à aider à la constitution de véritables équipes professionnelles de territoire.

**Conditions / Profil :**

* Etre en post-internat (maximum 4 ans après l’obtention du diplôme d’Etat, soit le DES)
* Avoir soutenu sa thèse
* Etre inscrit à l’Ordre des Médecins + N°RPPS pour une prise de poste au 1er novembre 2021

Spécialité concernée :

**Descriptif / Projet de formation du candidat** **/ Missions :**

* **Activités cliniques**

Consultations

Hospitalisations

Actes chirurgicaux

* **Activités pédagogiques**

Encadrement d’internes dans l’établissement recruteur

Encadrement d’internes dans l’établissement partenaire

Engagement à suivre la formation de maires de stages des universités (MSU) dispensés par la faculté

* **Activités de recherche**

Participation à des projets de recherche clinique

Participation à la direction de thèses

Participation à des réunions de recherche

Participation à la publication des activités de recherche dans des revues scientifiques

* **Participation à des activités d’enseignement**

Séances de bibliographie

Réunion de dossiers ou autres formations

Participation à des réunions scientifiques

* **Activités transversales**

Participation au développement des relations ville-hôpital, réseaux de médecins et de structures de santé

Participation au développement et/ou de coordination de programmes d'éducation thérapeutique du patient

Participation au développement et/ou de coordination de programmes de prévention

**Liens avec le projet médical partagé du GHT de rattachement :**

**Contexte :**

**Présentation de l’établissement 1, du service concerné… :**

**Présentation de la structure d’accueil N°2, (du service concerné…) :**

**Modalités d’organisation de l’activité / du poste :**

**Personnes à contacter :**

Pour plus d’information :

**Pour postuler :**

Merci d’adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation) à la Direction des Affaires Médicales

Contact :

***Pour plus de renseignement sur le dispositif ASTP****, vous pouvez contacter l’ARS Grand Est, Direction de la Stratégie, Département Ressources Humaines en Santé :* [*ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr*](mailto:ars-grandest-rh-en-sante@ars.sante.fr)